Cinquante cinquième année. - N ° 233 A Mercredi 1er décembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 79

## 42 – LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

## Ventes et cessions

849 456 934 RCS Saint Etienne.
**ECOSET.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 5000.00 EUR.
*Adresse :* 71, Avenue De Boissieu, 42210 Montrond-les-Bains.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* B.V.F.D. Berthéas.Vitrolles.Druenne.Sastre et Associés LEXTER DROIT DES AFFAIRES Société d'Avocats 145, rue de la Montat 42000 SAINT ETIENNE ECOSET CLOEE Par acte SSP à ST-ETIENNE du 26/11/2021, la SARL CLOEE au capital de 500 €, siège social : 71 Avenue de Boissieu 42210 MONTROND LES BAINS (813 705 639 RCS ST-ETIENNE) et la SARL ECOSET au capital de 5 000 €, siège social : 71 Avenue de Boissieu 42210 MONTROND LES BAINS (849 456 934 RCS SAINT-ETIENNE), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ECOSET par la société CLOEE. La société ECOSET ferait apport à la société CLOEE de la totalité de son actif, soit 13930 €, à charge de la totalité de son passif, soit 11245 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 685 €. La société CLOEE détenant la totalité des 500 parts composant le capital social de la société ECOSET, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit 2 685 €, et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 500 parts de la Société ECOSET, soit 5000 €, représente un mali de fusion de 2315 €. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société ECOSET depuis la date du 1er/01/2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la Société CLOEE. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE pour les sociétés ECOSET et CLOEE date du 30/11/2021..